

7-ENSEIGNEMENT

La formation professionnelle continue (FPC) est destinée aux personnes engagées, ou qui s'engagent, dans la vie active. Elle a pour objet de leur permettre de s'adapter au changement des techniques et des conditions de travail et de favoriser leur promotion sociale et professionnelle. Conformément aux principes posés dans la loi organique, la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de formation professionnelle, sans préjudice des actions des provinces. La **Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC)** met en œuvre cette compétence, appuyée par l'**Observatoire de l'Emploi, des Qualifications, des Salaires et de la Formation (OE-QSF)** de l'Institut du Développement des Compétences de Nouvelle-Calédonie. Chaque année, elle établit un programme d'actions de formation professionnelle continue à partir d'études sectorielles et des besoins exprimés par les professionnels. Ces actions sont dispensées par des organismes de formation agréés qui répondent à la commande publique. Des actions de FPC peuvent également être dispensées par les organisations professionnelles, syndicales, les entreprises ou encore certains organismes comme l'UNC, l'ETFPA, l'IFPSS.

La formation professionnelle bénéficie de l'appui financier de l'Union Européenne, accordé dans le cadre du X^e FED. D'autres acteurs contribuent à son financement, tels que l'Etat, à travers notamment les contrats de développement et les **employeurs**, via leurs **cotisations**.

Parmi les priorités de la politique de formation professionnelle, l'**apprentissage** permet une formation diplômante, dispensée en alternance dans le cadre d'un contrat signé entre un employeur et un apprenti, et financée par la **taxe d'apprentissage**.

En 2015, 1 770 personnes ont bénéficié de l'un des dispositifs de formation professionnelle : 740 pour l'apprentissage et 1 030 pour la FPC, soit presque moitié moins qu'en 2010. Le financement de la Nouvelle-Calédonie recule en conséquence de 45 % sur la même période.

Suite aux Etats généraux de la Formation Professionnelle qui se sont tenus en 2010 et par l'intermédiaire du Conseil du Dialogue Social, les partenaires sociaux ont décidé de la création d'un **Fond Interprofessionnel d'Assurance Formation (FIAF)** qui devrait être opérationnel en début d'année 2017. Ce fond permettra aux petites et moyennes entreprises de faire monter en compétence leurs salariés.

▶ **Direction de la formation professionnelle continue (DFPC).** La DFPC est chargée de la préparation et de la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie : définition concertée des besoins sectoriels de formation ; définition, organisation et mise en œuvre des mesures et dispositifs de formation adaptés aux catégories de bénéficiaires retenus par la Nouvelle-Calédonie ; élaboration, mise en œuvre et évaluation du programme annuel de FPC (intégrant l'apprentissage) ; suivi et contrôle des organismes de FPC notamment dans les domaines techniques et financiers ; suivi et contrôle de l'obligation des employeurs en matière de FPC ; animation du dispositif de certification professionnelle.

▶ **Observatoire de l'Emploi, des Qualifications, des Salaires et de la Formation (OEQSF).** C'est un outil d'analyse du marché permettant d'obtenir une meilleure adéquation entre l'emploi et la formation en Nouvelle-Calédonie.

▶ **FED.** Voir 14.1.

▶ **Cotisations des employeurs.** Tout employeur privé de plus de dix salariés doit participer au financement de la formation professionnelle continue à un taux égal à 0,7 % des salaires versés.

▶ **Apprentissage.** Il poursuit un double objectif : acquisition d'un diplôme ou titre professionnel reconnu au terme d'un parcours de formation où alternent enseignement en Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et pratique professionnelle en entreprise ; et intégration dans le monde du travail. Il existe trois CFA en Nouvelle-Calédonie, gérés par la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Il est financé par la **Taxe d'apprentissage**, cotisation des employeurs sur les salaires, fixée à 0,25 %.

▶ **Fond Interprofessionnel d'Assurance Formation (FIAF).** Fond paritaire pour la formation professionnelle qui permettra aux entreprises de moins de dix salariés qui n'ont pas accès à la FPC (ne participant pas à son financement), de mutualiser leurs versements pour pouvoir former leurs salariés. A compter du 1^{er} janvier 2017, ce fond sera financé par une contribution obligatoire des employeurs privés correspondant à 0,2 % de leur masse salariale.

SOURCE [1] DFPC.

VOIR AUSSI

Arrêté n°2006-919/GNC du 23 mars 2006 fixant les attributions et portant organisation de la direction de la formation professionnelle continue, JONC du 28 mars 2006

Direction de la Formation professionnelle et Continue : www.dfpcc.gouv.nc

FIAF : www.medef.nc

7.7 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Bilan de la formation professionnelle en Nouvelle-Calédonie en 2015* [1]

	Durée en heures	Effectif	Volume en heures	Financement par la Nouvelle-Calédonie
Apprentissage en CFA (a)	///	743	403 464	282
Chambre d'Agriculture (CANC)	///	46	25 992	16
Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)	///	289	186 327	142
Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)	///	378	172 740	108
Université de Nouvelle-Calédonie	///	30	18 405	17
Formation professionnelle continue	47 391	1 026	1 529 405	587
Préqualification et qualification	41 138	863	1 449 824	478
Promotion sociale	854	26	12 110	15
Soutenir les initiatives sectorielles	5 399	137	67 471	94
Ensemble	47 391	1 769	1 932 869	869

* Données prévisionnelles. (a) Centre de Formation des Apprentis.

Unités : heure, nombre, million de FCFP

Évolution de l'obligation de participation des employeurs à la formation professionnelle continue [1]

	2010	2011	2012	2013	2014
Employeurs assujettis (nbre)	908	972	1 006	1 089	1 008
Salariés (nbre)	38 745	45 057	47 635	47 327	43 886
Stagiaires (nbre)	10 621	18 380	11 196	11 456	18 351
Rapport stagiaires/salariés (%)	27,4	40,8	23,5	24,2	41,8
Montant de la participation des employeurs (millions F.CFP) (a)	973	1 142	1 249	1 218	1 225
Montant de la formation réalisée (millions F.CFP)	1 599	2 072	2 326	2 309	2 217
Rapport formation réalisée/participation employeurs (%)	1,6	1,8	1,9	1,9	1,8
Participation employeur par salarié (F.CFP)	25 123	25 346	26 216	25 735	27 906
Formation réalisée par salarié (F.CFP)	41 261	45 986	48 834	48 797	50 510

(a) 0,7% de la masse salariale versée.

Bilan de l'obligation de participation des employeurs à la formation professionnelle continue par branche en 2014* [1]

	Effectifs (Nbre)			Montant (millions de F.CFP)		Ratio par salarié (F.CFP)	
	employeurs assujettis	salariés	stagiaires	participation employeurs (a)	formation réalisée	participation employeurs	formation réalisée
Agriculture, chasse, sylviculture	38	920	86	15	11	16 193	12 481
Pêche, aquaculture	6	165	40	4	7	22 607	43 271
Industries extractives	24	2 507	654	77	129	30 624	51 338
Industries diverses (dont métallurgie)	127	7 662	2 721	245	654	32 039	85 322
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	5	976	455	37	113	37 541	115 337
Construction	163	5 210	714	131	128	25 130	24 660
Commerce, réparation d'automobiles et d'articles domestiques	203	6 441	945	158	159	24 597	24 646
Hôtels et restaurants	69	2 456	292	42	40	17 080	16 415
Transport et communications	89	4 271	2 440	150	476	35 203	111 494
Activités financières	26	1 677	1 202	68	125	40 449	74 280
Immobilier, locations, services aux entreprises	146	6 169	749	136	165	21 981	26 722
Administration publique	10	979	424	38	68	38 773	69 326
Éducation	7	776	8	19	19	24 640	24 298
Santé et action sociale	45	1 763	468	46	52	25 914	29 591
Services collectifs, sociaux et personnels	50	1 914	507	59	71	30 983	37 090
Ensemble ou moyenne	1 008	43 886	11 705	1 225	2 217	27 906	50 510

* Données provisoires.

(a) 0,7% de la masse salariale versée.

Financement de la formation professionnelle continue par la Nouvelle-Calédonie* [1]

	2013 Montant total	2014 Montant total	2015 Montant total
Agriculture	76	56	42
Aquaculture	-	-	-
BTP	184	126	70
Commerce	82	37	44
Enseignement	43	-	-
Industrie agroalimentaire	10	-	-
Industries diverses	16	95	57
Mine	298	108	6
Pêche	40	27	38
Production d'énergie	-	-	-
Santé et action sociale	221	132	156
Services rendus aux personnes	14	37	-
Télécommunications	29	-	-
Tourisme	127	72	23
Multi-secteur	27	188	133
Services rendus aux entreprises	39	41	7
Services et administration	-	-	-
Transport	29	46	11
Total	1 234	965	587

* Coûts réels pour 2013 et prévisionnels pour 2014 et 2015.

Unité : million de F.CFP